

Politique de sélection des intermédiaires

Objet

Ce document a pour objet d'informer nos clients de la politique de sélection des intermédiaires financiers auxquels l'exécution des ordres est confiée dans le cadre de la gestion sous mandat comme de la gestion d'OPCVM.

Il est élaboré conformément à l'article L 533-18 du Code monétaire et financier et à l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF.

Entheca Finance procède annuellement à la sélection et l'évaluation des intermédiaires et contreparties financières.

Périmètre

- **Clients concernés :** La politique de sélection en vigueur au sein de notre société s'applique de la même manière à tous nos clients, qu'ils soient professionnels ou non. La mise en œuvre des principes de cette politique se différencie selon qu'il s'agit de gestion collective ou de gestion sous mandat.
- **Instruments financiers concernés :** La politique de sélection en vigueur au sein de notre société s'applique à tous les instruments financiers négociés par notre société. Entheca Finance confie systématiquement ses ordres, quel que soit l'instrument financier, à un intermédiaire.

Modalités de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Notre politique de sélection des intermédiaires de marché tient compte de la « Best Execution » pour nos clients :

Sont pris en compte les critères du prix, de la qualité de l'exécution (rapidité de transmission de l'ordre, sécurité du règlement-livraison, lieux d'exécution), de la notoriété et de la solidité de l'intermédiaire financier, de la qualité du back office, de la confidentialité des opérations traitées, de la qualité de la déontologie et du contrôle interne.

Entheca Finance s'est souciee d'être catégorisée en tant que client professionnel auprès de tous les intermédiaires qu'elle sollicite afin que ces derniers soient dans l'obligation de lui fournir la « Best Execution » qu'elle doit elle-même garantir à ses clients.

Lieux d'exécution des ordres

Entheca Finance a autorisé tous ses intermédiaires à diriger les ordres qu'elles initie vers les marchés réglementés de référence, vers des systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF Multilateral Trading Facilities comme ChiX, Turquoise ...) et vers des internalisateurs systématiques pour pouvoir bénéficier des meilleures conditions de réalisation offertes.

Cas particulier de la sélection des instruments financiers de taux : Depuis décembre 2012, Entheca Finance utilise la prestation proposée par EXOE, prestataire indépendant de services

d'investissement, d'externalisation de la passation des ordres (c'est-à-dire leur négociation) sur tous les instruments financiers de taux, chaque fois que cela lui semble pertinent.

Cas particulier du service d'investissement de gestion sous mandat : Les gérants des comptes ouverts auprès de CMCIC Securities peuvent préférer utiliser CMCIC Securities en tant qu'intermédiaire financier chaque fois que la facilité et la rapidité de l'exécution l'emportent sur les autres considérations.

Le choix des contreparties est fait en rassemblant les avis objectifs des gérants et du middle office.

Entheca Finance ne travaillera pas avec une contrepartie proposant des « soft commissions ».

Les pièces justificatives qui constituent le dossier de l'intermédiaire ou de la contrepartie sont demandées par le(s) gérant(s) et centralisées par le contrôleur interne ; l'identité et la capacité financière de l'intermédiaire au sens de l'article L 562.1 du Code Monétaire et Financier figurent dans le dossier. Pour les établissements agréés en France par l'AMF et le CECEI, cette vérification peut-être informelle.

Un questionnaire d'évaluation du dispositif déontologique est dressé et figure dans le dossier de suivi de l'intermédiaire financier.

[Liste des intermédiaires financiers](#)